

Questions orales

Que le député se rassure, il s'agit là d'une procédure innovatrice. Le solliciteur général et ses conseillers surveillent de très près la manière dont s'applique la loi.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA DÉMISSION DE L'EX-MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. le Président: La parole est au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je nage dans la confusion.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ça fait des années que nous le savons!

M. Tobin: Calmez la meute, monsieur le Président. Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Cette question me rappelle ma vieille maman qui disait toujours: «Un mensonge, ça va mal, trois mensonges, tu perds les pédales!»

Nous venons de voir le secrétaire d'État aux Affaires extérieures faire signe que non lorsque mon collègue a cité ses remarques à propos de l'obtention de la démission du ministre de la Défense nationale. Nous venons d'entendre le vice-premier ministre contredire la déclaration qu'a faite hier le premier ministre.

Des voix: Règlement.

Des voix: La question.

M. Tobin: J'en arrive à ma question, messieurs. Je conseillerais au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de relire le hansard des jours où on l'a interrogé, les 14 et 15 février. Le ministre disait-il alors à la Chambre que le ministre de la Défense nationale avait présenté de lui-même sa démission, ou nous dit-il maintenant qu'il est d'accord avec ce qu'à dit hier le premier ministre, c'est-à-dire qu'on l'a invité à présenter sa démission?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai dit ces jours-là à la Chambre ce que je voulais dire à la Chambre. Cela concorde parfaitement avec ce que le premier ministre du Canada a dit lui-même.

M. Tobin: Monsieur le Président, il faudrait une carte routière détaillée pour s'y retrouver dans la logique qu'on nous oppose en face. Pour suivre toutes ces circonvolutions, il faut vraiment être acrobate du cerveau. Nous ne sommes pas sûrs de ce que le ministre voulait dire. J'ai l'impression que lui non plus n'en est plus très sûr.

Des voix: Règlement.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. On se croirait un mercredi aujourd'hui. Une question supplémentaire.

LES RÉPONSES DU MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): La question que j'adresse au ministre des Affaires extérieures ne saurait être plus limpide. Deux jours après la démission du ministre de la Défense nationale, les 14 et 15 février, en réponse à des questions précises du député de Hamilton Mountain, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que le ministre avait démissionné de son propre chef, qu'il avait préféré sauter plutôt que de se faire pousser. Je demande maintenant au secrétaire d'État s'il reconnaît avec le premier ministre qu'on l'a en fait poussé. Ce qui est plus important, comme le dit le *Globe and Mail* . . .

Une voix: Déchirez-le.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Je pense que la question a été formulée.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai le regret de devoir conclure que le cas du député est désespéré.

Des voix: Bravo!

* * *

L'INDUSTRIE

L'ACQUISITION DE WORTHINGTON CANADA PAR DRESSER INDUSTRIES

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Au début de l'année le cabinet a approuvé l'acquisition, par l'énorme multinationale américaine Dresser Industries de Dallas, au Texas, de la société Worthington Canada de Brantford. Le ministre voudrait-il nous dire quels engagements a pris Dresser Industries de développer l'emploi à Brantford à la suite de cette acquisition?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député sait fort bien qu'il n'est pas d'usage de commenter et encore moins de révéler les engagements susceptibles d'avoir été pris lors de l'autorisation ou de l'approbation dont il a parlé.

LA POLITIQUE DE DRESSER INDUSTRIES EN MATIÈRE DE LICENCIEMENTS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, le ministre connaît-il la politique sociale de Dresser, exprimée en 1982 par M. John James, président de son conseil d'administration, lorsqu'il a dit:

Depuis que je suis président, nous nous efforçons de conserver à plein la charge de travail de nos usines américaines, en gardant avant tout pour les usines étrangères les licenciements qui pourraient s'imposer.

Est-ce que le ministre a reçu de la société Dresser l'engagement qu'elle n'appliquerait pas cette façon de faire à l'usine Worthington de Brantford? A-t-il reçu l'assurance que les emplois de Brantford seraient protégés?